

Titre

ENVIRONNEMENT - Une nouvelle association dédiée à la protection de ce site menacé par les carrières Jabal Moussa : une beauté sauvage et un trésor méconnu à préserver

Date

Aug 23 2007

Texte

Dans les hauteurs du Kesrouan, arrosée de fleuves bien connus comme Nahr Ibrahim et Nahr el-Dahab, une vraie forêt méditerranéenne s'étendant à perte de vue, comme il n'y en a plus beaucoup au Liban, est nichée sur les versants de Jabal Moussa. Ce trésor méconnu, situé dans une région où les menaces l'entourent de toutes part – carrières, usines polluantes –, fait désormais l'objet d'un projet de préservation mené par une association qui porte le nom de cette montagne. Pierre Doumet, membre fondateur de la nouvelle Association pour la protection de Jabal Moussa et porte-parole auprès du gouvernement, explique que le but du projet, dans un premier temps, est d'effectuer toutes les études nécessaires sur la faune et la flore de cette région à la biodiversité très riche. Mais l'objectif à plus long terme de cette association, dont les autres membres fondateurs sont le député Nabil de Freige, l'ancien député Salah Honein, ainsi qu'Armand Zoueïn et César Abi Khalil, est de mettre au point un programme de préservation de la partie intouchée, qui correspond entièrement à la superficie actuellement louée par l'association au wakf maronite, en vue d'y mener son action. Or, une question taraude les initiateurs de ce projet. « Comment protéger cette partie sauvage et préservée s'il se trouve des carrières non loin de là ? » se demande M. Doumet. En effet, bien qu'arrêtées actuellement, de grandes carrières ont défiguré des pans entiers de montagne dans la région de Jabal Moussa, hors toutefois de la zone louée actuellement par l'association. Leur fermeture provisoire a été décrétée par le ministère de l'Intérieur, sur des recommandations des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture (parce qu'il y a eu abattage d'arbres), mais elle aurait surtout été accélérée par des pressions exercées en vue d'obtenir un arrêt des travaux. Or, l'association espère la résiliation du contrat signé par le wakf avec les propriétaires de la carrière pour neuf ans (le wakf est l'un des plus gros propriétaires terriens de la région), parce que, pour elle, il s'agit de la meilleure façon de préserver durablement cet espace vert. Qu'est-ce qui justifierait une résiliation en bonne et due forme du contrat ? Pour comprendre cela, il faut revenir quelques années en arrière, afin de comprendre l'origine de cette affaire. Le bien-fonds en question est possédé par le monastère Mar Doumit et le contrat pour l'exploitation de la carrière avait été signé par le père Hanna el-Khoury, prédécesseur de l'actuel supérieur, le père Rafic Warcha. Or, l'argument en faveur de la résiliation existe dans le texte même du contrat. En effet, celui-ci contient une clause selon laquelle les promoteurs doivent respecter toutes les conditions et quantités citées, et que « tout abus ou infraction conduit à une résiliation automatique du contrat sans nécessité de préavis ou d'intervention judiciaire ». L'association plaide aujourd'hui auprès de personnalités maronites, et notamment l'évêque de la région, Mgr Antoine Andari, pour obtenir une résiliation de ce contrat et l'arrêt des carrières dans cette région exceptionnelle, arguant que les propriétaires de la carrière ont commis plusieurs irrégularités, selon un rapport récent rédigé par le topographe Antoine Barhouche. Interrogé sur toutes ces

questions, Mgr Andari se déclare d'emblée très favorable à la préservation de tout le site, soutenant en cela l'effort effectué par l'association. Concernant la carrière située dans le wakf, il précise être « actuellement en pourparlers pour tenter de régler cette affaire à l'amiable, afin que personne ne se sente lésé, puisque les exploitants de ce site ont aussi des droits et que le contrat leur donne encore trois à quatre ans ». Qu'en est-il du rapport du topographe, qui a relevé plusieurs irrégularités ? « Ces irrégularités constatées dans ce rapport sont mineures », estime-t-il. Or, que dit exactement le rapport du topographe Antoine Barhouche, envoyé à Mgr Andari et à M. Doumet ? Le document constate que, alors que la superficie initialement définie dans le contrat pour les travaux de la carrière était de 300 mètres carrés (la première année) et que la quantité de matières pouvant être extraite était de 1 200 mètres cubes, il y a eu des abus très importants, puisque la superficie exploitée en réalité était de 1 800 mètres carrés (six fois plus, donc), et que la quantité extraite de 2 600 mètres cubes (plus du double). De plus, les permis n'ont pas été renouvelés après la première année, des arbres très vieux ont été abattus (alors que le contrat l'interdisait), des mesures de sécurité indispensables comme la construction d'une route asphaltée, la présence d'extincteurs d'incendies, etc. n'ont pas été respectées, toujours selon le rapport. Bref, le texte comporte des données accablantes qui suffisent largement, selon M. Doumet, à résilier ce contrat en présence de la clause précédemment évoquée. Il affirme avoir déjà proposé « de réhabiliter le site aux frais de l'association ». « Ce que nous recherchons surtout, c'est de protéger un site exceptionnel, et nous espérons que les carrières pourront être exploitées dans d'autres régions qui ne présentent pas de telles caractéristiques naturelles », ajoute-t-il. Après le règlement de la question des carrières, il restera à trouver un cadre pour la protection du site. Autant Mgr Andari que M. Doumet écartent la possibilité, dans un avenir proche, de la création d'une réserve naturelle. « Il y a beaucoup de propriétaires privés dans cette région, ils se sentiront certainement menacés par une telle mesure, explique l'évêque. En tant qu'église, nous sommes déterminés à trouver un cadre où la région sera protégée sans que les intérêts des habitants ne soient menacés. » M. Doumet constate que « dans tous les cas il n'y a pas actuellement de loi permettant la création d'une réserve naturelle sur des terrains privés ». Il propose ainsi une autre alternative. « Légalement, on peut instaurer ce qu'on appelle un site protégé, qui est une formule beaucoup plus flexible, dit-il. Les propriétaires privés se mettront d'accord entre eux et s'entendront sur les règles à suivre. Ils se rendront ensuite au ministère de l'Environnement pour lui demander de définir un cadre pour la protection du site, en vue de signer un document en ce sens. » Une faune et une flore très riches Le but ultime du travail de l'association sera de mettre au point un plan d'aménagement pour la préservation de la nature et pour, dans une étape ultérieure, développer l'activité écotouristique du site. Mais pour convaincre les propriétaires de la nécessité de protéger cette région, il faut donner des preuves plus précises de l'importance de sa biodiversité. Et pour cela, des études sont en cours, plusieurs experts locaux seront chargés de faire un inventaire des oiseaux, mammifères et flore de cette forêt, dans le cadre d'un projet qui coûtera environ 150 000 dollars. Des pourparlers sont en cours avec l'ONG française Échanges méditerranéens pour une collaboration scientifique et un échange d'expertise. Une mission de trois experts français devra en principe se rendre en novembre au Liban pour effectuer une tournée du site. Les études sur la faune et la flore n'ont pas proprement démarré, mais certains des experts du projet ont bien voulu nous donner un premier aperçu de leurs observations sur ce que serait la biodiversité de la forêt. L'un des deux ornithologues pressenti dans le projet, Chris Naylor, expert au sein de l'association Arocha et ayant longtemps travaillé sur les marécages de Ammik, a déjà constaté, lors de ses premières visites, la présence de nombreux oiseaux de proie (espèces d'aigles, de buses...) ainsi que des espèces

d'oiseaux caractéristiques de la région. « Nos observations en automne permettront de déterminer si un nombre assez significatif d'oiseaux migrateurs passe par cette forêt, ce qui conduira à la classer comme une zone importante pour les oiseaux (Important Bird Area), précise-t-il. La décision revient à l'organisation BirdLife International suivant le dossier que nous lui présenterons. Mais dans tous les cas, même si le classement ne sera pas au rendez-vous, le site reste, sans nul doute, très important d'un point de vue national, vu sa diversité. » La même impression se retrouve chez Elsa Sattout, experte en conservation et gestion de la biodiversité, chargée du volet de la flore. Après trois visites d'exploration, elle a remarqué une association d'espèces d'arbres très inattendue et rare. « On y trouve le charme houblon, le chêne chevelu, qui est très rare au Liban, le genévrier à fruits charnus, le pommier trilobe qui est endémique (caractéristique) dans cette région du monde, dit-elle. On y trouve aussi des fleurs rares comme des espèces de pivoines ainsi que de nombreuses espèces d'orchidées, dont plusieurs endémiques, des centaurées, des millepertuis et des saponaires, endémiques aussi. » Mme Sattout considère qu'il y a un versant plus riche que l'autre, mais assure qu'elle a pu observer des signes évidents de régénération du site après les ravages causés par les pâturages. Pour elle, l'importance de cette forêt est qu'elle est typiquement méditerranéenne et qu'elle représente la limite sud d'une espèce d'arbre, le charme houblon. Le site serait également riche en patrimoine bâti antique. M. Doumet parle d'une voie romaine qui longe Nahr el-Dahab, qui existe encore à moitié, et qui, dit-on, montait de Maameltein jusque dans les hauteurs. Dans cette forêt se trouve également, gravée sur un roc, une des inscriptions de l'empereur Hadrien (on en retrouve de similaires dans d'autres régions) qui interdisent l'abattage d'arbres. Il existe aussi une bâtisse qui aurait servi de magnanerie, située au sommet de la montagne. Entre-temps, l'association a affecté au site quatre garde-forestiers dont la mission principale sera d'empêcher la chasse et de limiter les pâturages. Suzanne BAAKLINI